

Grands stades privés, intérêt général...
Ou quand les collectivités territoriales seront mises devant le fait accompli.

Avant le remaniement ministériel, le gouvernement a fait passer à l'Assemblée Nationale un amendement au projet de loi "de développement et de modernisation des services touristiques" qui déclare d'intérêt général les enceintes sportives les plus importantes, et ce, *qu'elles soient de propriété privée ou publique.*

Outre le fait que le sujet du projet de loi et l'amendement sont sans rapport, rappelons qu'actuellement, aucune des installations évoquées ne sont de propriété privée.

Mais le gouvernement s'emploie à ce qu'il en existe et il anticipe.

L'amendement en question, s'il est adopté, aura pour conséquence que les collectivités locales auront l'obligation de supporter le financement de ce qui est indispensable au fonctionnement des enceintes sportives privées, c'est à dire tout ce qui n'est pas rentable pour les exploitants des installations.

Flash infos du comité FSGT 94 juin 2009 – billet d'humeur